



**N**ous sommes heureux de mettre à votre disposition ce livret d'accueil, qui, nous l'espérons, vous servira de guide tout au long de votre séjour dans notre établissement.

Vous trouverez dans ce document toutes les indications pour vous aider à vous repérer dans l'hôpital et faciliter vos démarches.

Les équipes sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec l'ensemble du personnel, nous vous souhaitons un prompt rétablissement et un bon séjour.

*L'équipe de direction*

## → SOMMAIRE

Présentation du CHPH	4
Formalités administratives	5
Votre confort	6-7
Vos droits	8-9
Le personnel qui vous entoure	10
La rééducation	11-13
Les soins de suite	14-16
La gériatrie	17-19
L'addictologie	20-21
Charte de la personne hospitalisée	22

**Président du Conseil d'Administration :** Michel Rivat

**Directeur :** Gilles Naman

**Présidente de la Commission Médicale d'Établissement :** Dr M.Claude Fraucourt Pes.

**Dans le cadre de la démarche qualité du CHPH,  
un questionnaire de sortie est joint au livret d'accueil.  
Cet outil nous est très précieux dans l'objectif d'une amélioration  
continue de la qualité et de la sécurité des soins.  
Merci de le remplir et le remettre avant votre sortie  
à un membre de votre équipe soignante.**

## PRÉSENTATION DU CHPH

**S**itué à 900 mètres d'altitude, dans un environnement préservé, le CHPH jouit d'un parc naturel de plusieurs hectares équipé d'une piste de marche et de promenade, et d'un parcours de proprioception pour la rééducation.

L'établissement **CERTIFIÉ** vous accueille, au sein de ses 3 sites adaptés à la spécificité de votre pathologie.

Son projet médical répartit ses 365 lits sur 4 pôles. Celui de **rééducation orthopédique**, fort de 110 lits est constitué des services de rééducation des membres inférieurs et supérieurs situés à l'Inter, et le service rééducation orthopédique et traumatologique installé à l'Albarine.

Le **pôle soins de suite** situé dans le bâtiment Albarine Bellecombe comprend 81 lits partagés entre les soins de suite spécialisés (états végétatifs et sepsis), les soins de suite polyvalents, la pneumologie et les soins palliatifs.

Le **pôle gériatrie** situé dans le bâtiment Albarine Bellecombe et ses 114 lits répartis entre les soins de suite, la rééducation gériatrique et l'EHPAD dont une unité Alzheimer.

Enfin le **pôle alcoologie et addictologie** se trouve dans les murs de l'Espérance et comprend 50 lits.



**Vous trouverez au CHPH des équipes médicales spécialisées pour vous accueillir et vous accompagner dans votre parcours de rééducation, réadaptation ou votre lieu de vie, qui sauront répondre de façon optimale à votre exigence de soins et de prise en charge**

### UN MOT D'HISTOIRE



Le Centre Hospitalier Public d'Hauteville (C.H.P.H.) établissement public de santé, est une nouvelle entité juridique qui a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à l'issue de la fusion des 3 établissements hospitaliers publics de la station climatique d'Hauteville-Lompnes :

- Le Centre Médical Bellecombe Espérance, ancien sanatorium reconverti en 1969 en établissement spécialisé en pneumologie et soins intensifs respiratoires. Il est composé de 2 pavillons : L'Espérance loué depuis 1956 à la fondation Rothschild et Bellecombe construit en 1903.

- Le Centre Médico-Chirurgical Interdépartemental, ancien sanatorium créé en 1935 et reconverti en centre de rééducation depuis les années 70.
- Le Centre Médical Beligneux Albarine, ancien sanatorium reconverti à partir de 1973 en établissement de moyen séjour.

# ❖ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



## VOTRE ADMISSION

### LES DOCUMENTS A NE PAS OUBLIER ....

Lors de votre arrivée au C.H.P.H., présentez-vous au bureau des entrées pour accomplir les formalités d'admission. Pour ce faire, munissez-vous des documents suivants :

- Carte Vitale ou attestation de droits
- Prise en charge de l'organisme d'assurance maladie si vous venez de votre domicile
- Carte Mutualiste ou prise en charge
- Volet d'Accident du Travail le cas échéant
- La carte européenne pour les ressortissants étrangers de l'Union européenne.

Aux frais de séjour s'ajoute le forfait journalier réglé par vous-même ou par votre Mutuelle sur présentation d'une prise en charge.

**Attention : le fait d'être exonéré(e) du ticket modérateur («être à 100%») ne vous exempte pas du paiement du forfait journalier.**

Lors de votre hospitalisation pensez à vous munir :

- De votre carte de groupe sanguin
- Des résultats de vos derniers examens (de laboratoire, ordonnances, radiographies.)

**Les formalités d'admission s'effectuent au rez-de chaussée de chacune des 3 unités du CHPH. Les agents des bureaux des entrées vous reçoivent du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h et le vendredi de 9 h à 15 h.**



### PERMISSION DE SORTIE

Au cours de votre séjour et si le médecin estime que votre état de santé le permet, une permission de sortie de 48 h maximum peut vous être accordée. Toute sortie ponctuelle en dehors de l'enceinte du CHPH doit être obligatoirement signalée dans votre service.

L'utilisation de votre véhicule personnel au cours d'une permission engagera votre propre responsabilité et nullement celle de l'établissement.

**SITE INTERNET : vous trouverez des informations complémentaires sur le fonctionnement et l'organisation du CHPH sur son site web [www.chph.org](http://www.chph.org)**

## VOTRE SORTIE

Le médecin responsable du service fixe, avec votre accord, le jour de votre sortie.

Cependant vous pouvez décider de quitter l'établissement contre avis médical. Dans ce cas, vous devrez signer une attestation déchargeant l'hôpital de toute responsabilité découlant de votre décision.

### LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de vous présenter :

- ▶ Au bureau infirmier de votre service pour restituer éventuellement le matériel prêté
  - ▶ Au secrétariat médical
  - ▶ Au bureau des entrées pour :
    - retirer vos bulletins de situation
    - régler les éventuels frais restant à votre charge (frais de séjour, forfait journalier, repas accompagnants).
    - régulariser votre compte téléphone
    - récupérer vos dépôts d'objets de valeur et sommes d'argent.
- Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, certains membres du personnel sont habilités à effectuer les démarches à votre place.

### LE TRANSPORT

Sur prescription médicale et selon votre état de santé vous pouvez bénéficier d'un transport adapté. Vous avez le libre choix de l'entreprise.

### LA POURSUITE DU TRAITEMENT

Sur votre accord, le ou les médecins de votre choix, ainsi que tous les acteurs médicaux qui vous traitent seront informés des soins qui vous auront été dispensés et de la suite à leur donner (loi de Mars 2002).



## VOTRE CONFORT

### HEBERGEMENT

#### Chambres

Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette avec douche sur l'unité BELLECOMBE-ALBARINE et sur l'unité INTER. Sur l'unité ESPERANCE, les chambres sont équipées d'un lavabo et d'un cabinet de toilette

#### Repas

Les menus adaptés à votre état de santé sont élaborés par des diététiciennes. Les repas sont pris en salle à manger ou en chambre en fonction de votre état de santé, et selon des horaires spécifiques à chaque service d'hospitalisation.

#### Linge

Pour votre séjour, prévoyez votre linge personnel et votre nécessaire de toilette. En ce qui concerne l'entretien de votre linge, vous pourrez soit le faire entretenir par le Service Lingerie moyennant paiement au bureau des entrées, ou l'entretenir vous-même par le biais de machine à laver et sèche-linge.

#### Courrier

Le courrier est distribué chaque jour ouvrable. Le vauquemestre du CHPH est habilité à payer les mandats et à remettre les envois recommandés. Pour l'expédition, une boîte aux lettres indiquant

l'heure de la levée est à votre disposition à l'accueil de chaque unité.

#### Objets de Valeur et sommes d'argent

L'hôpital n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il est conseillé de ne pas conserver de sommes d'argent, bijoux ou objets de valeur dans votre chambre. Il est possible de les confier au bureau des entrées qui les déposera à la Perception. Ils vous seront restitués sur présentation du reçu remis lors de votre départ.

#### Internet

Des cartes d'accès à internet sont en vente pour les patients équipés d'un ordinateur portable et du système WI FI sur les unités Albarine-Bellecombe et Inter.

#### Téléphone

Chaque lit dispose d'un appareil permettant les communications extérieures et de recevoir directement des communications.

L'ouverture de la ligne est établie par le Bureau des Entrées. Une avance sur consommation est demandée, elle vous sera restituée à votre sortie si votre compte n'est pas soldé. Des points phone ou cabines

sont également à disposition dans le hall principal de chaque unité.

#### Télévision

Un accès gratuit dans chaque chambre est assuré sur les unités Albarine et Inter. Pour l'unité Espérance des téléviseurs sont à disposition dans les salles de détente.

#### Transports

Le service «Bugey Bus», taxis navettes à tarif préférentiel est à votre disposition à la demande du lundi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 en appelant le 06 65 53 27 22

#### Animation - Détente

Un service d'animation vous propose une bibliothèque, des salles de détente, des activités ludiques et manuelles dans chaque unité.

#### Bien-être

A votre demande et à vos frais, un pédicure et un coiffeur peuvent intervenir. Adressez-vous au Cadre infirmier de votre service.

#### Culte

Si vous en exprimez le désir, le représentant de votre culte peut vous rendre visite.



## ACCUEILLIR VOS PROCHES

### Repas accompagnant

Des repas « invités » peuvent être servis à votre famille ou vos amis dans la limite des places disponibles, moyennant paiement au Bureau des Entrées. Une demande doit être faite auprès du cadre de santé de votre service.

### Foyer d'accueil pour familles d'hospitalisés

Il est situé à Hauteville  
Rue Nationale

Tél. 04 74 40 06 00

ou 04 74 35 37 31

CLAIR LOGIS accueille dans des conditions familiales les familles et proches, et bénéficie d'une convention avec la CRAM.

### Visites

D'une manière générale, les visites sont autorisées tous les jours de la semaine entre 12 h 00 et 20 h 00, en dehors des soins, sauf pour l'unité ESPERANCE où elles sont réglementées par le contrat de soins.

Afin de respecter le repos et la santé des hospitalisés, ainsi que le travail des soignants, veuillez demander à votre entourage d'éviter les visites en groupe, longues et fréquentes, et de faire preuve de discrétion.

Pour des raisons médicales, les visites d'enfants sont réglementées dans certains services : veuillez vous adresser au personnel infirmier pour plus de renseignements.

## VIE COLLECTIVE

Il va de soi que la plus grande courtoisie à l'égard du personnel comme des autres patients vous est demandée, ainsi qu'à vos visiteurs. Des règles de bienséance sont indispensables pour que l'établissement fonctionne dans de bonnes conditions et que vous receviez des soins de qualité. Il vous appartient de respecter le règlement intérieur consultable dans chaque service.

### Hôpital = silence

Pour préserver le repos de vos voisins, il convient d'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision, d'éviter les conversations bruyantes et d'atténuer les lumières.

### Règles d'hygiène

L'hygiène est une chaîne à laquelle nous devons tous participer. Nous attirons votre attention sur l'importance à respecter les consignes données par les soignants.

### Médicaments

Sauf exception les médicaments sont délivrés et fournis par l'établissement. Par conséquent les médicaments apportés

par les patients leur seront retirés et restitués à leur sortie

### Alcool, tabac

L'introduction de boissons alcoolisées, tabac et produits toxicologiques est rigoureusement interdite dans l'établissement.

### Respect du matériel

Le matériel de l'hôpital est coûteux et son entretien nécessite des efforts et de l'argent. Il est à votre disposition mais évitez toute détérioration et gaspillage. Respectez les locaux, le matériel et le mobilier.

### Animaux

Par mesure d'hygiène, les animaux ne peuvent être introduits dans l'hôpital.

### Conduite à tenir en cas d'incendie

Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont mises en œuvre au sein de l'établissement. En cas d'incendie, conformez-vous aux consignes de sécurité données par le personnel et respectez les plans d'évacuation affichés dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

### Contrat d'engagement de lutte contre la douleur

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. **Vous avez peur d'avoir mal...** Prévenir, traiter ou soulager, c'est possible ! **Vous avez mal...** tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur, il est possible d'en mesurer l'intensité.

Nous allons vous aider à ne plus avoir ou à avoir moins mal

- en répondant à vos questions,
- en vous expliquant les soins que nous allons vous prodiguer,
- en utilisant le ou les moyens les plus adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées (relaxation, massages, soutien psychologique...).

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.



### Dossier patient partagé, réparti

Le C.H.P.H. utilise le dossier patient partagé, réparti. Sauf opposition de votre part (possible à tout moment), les informations vous concernant, recueillies lors de vos consultations ou hospitalisations, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique dans votre dossier partagé, réparti, le DPPR. La consultation de ce dossier est **exclusive** réservée aux équipes soignantes qui participent à votre prise en charge, sous réserve de votre autorisation ou dans le cadre d'une urgence médicale. Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site [www.sante-ra.fr](http://www.sante-ra.fr).

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier de prise en charge dans l'établissement en vous adressant au directeur ou à votre médecin référent.

### Démarche qualité

Le CHPH est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de

la sécurité des soins délivrés aux patients. Il a d'ailleurs été certifié par des experts de la Haute Autorité de Santé. Ce processus qualité implique que l'établissement respecte les principes fondamentaux de la charte du patient hospitalisé et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et qu'il prenne en compte la douleur et les infections nosocomiales.

### Dossier patient informatisé

En référence à la loi du 6 août 2004, et sauf opposition de votre part, certaines données informatiques vous concernant et recueillies à l'occasion de votre hospitalisation font l'objet d'un enregistrement informatique, réservé exclusivement à l'usage médical et administratif. Vous avez la possibilité d'exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations en adressant une demande au secrétaire de direction de l'hôpital qui vous orientera sur le médecin concerné pour les données médicales.



### **Charte de la personne hospitalisée**

L'intégralité de la Charte de la Personne Hospitalisée et de la Charte de la personne âgée dépendante est disponible dans chaque service auprès du cadre de Santé. Les principes généraux de ces deux chartes sont joints au livret d'accueil.

### **Archivage des dossiers médicaux**

Selon le décret R1112 du 4/01/07 le délai unique de conservation des dossiers médicaux est de 20 ans, sauf pour ce qui concerne les dossiers des mineurs.

### **Personne de confiance**

Toute personne majeure et non placée sous un régime de protection légale peut désigner une personne de confiance : un parent, un proche, ou même votre médecin traitant. Son nom est consigné dans le dossier médical et vous pouvez la révoquer à tout moment. Elle peut ainsi vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Son rôle est consultatif.

### **Convention avec les associations de bénévoles**

Les associations suivantes ont établi une convention avec le CHPH : Association de Soutien aux Soins Palliatifs, Association Vie Libre : sections de l'Albarine, de Seyssel, de Bel-

legarde-pays de Gex. Association Alcool Assistance la Croix d'Or : sections de l'Ain et de Belleville sur Saône. Association Alcool Infos de Lons le Saunier. Association des Amis de la Santé de Haute Savoie. Association Amitié La Poste France Télécom. Association Alcool Ecoute Joie et Santé de Haute Savoie. Les coordonnées de ces associations sont disponibles au secrétariat de direction au poste 8006.

### **Représentants des usagers**

2 représentants des usagers siègent au sein de la commission de relation avec les usagers. Vous pouvez obtenir leurs coordonnées au secrétariat de direction au poste 8006.

### **Accès au dossier médical**

Selon la loi du 4 mars 2002 la demande de votre dossier doit être formulée par écrit à la direction de l'établissement et accompagnée d'une photocopie de votre carte d'identité. Votre courrier doit préciser si vous désirez consulter votre dossier sur place, ou recevoir (à vos frais) une copie par voie postale adressée à vous-même ou à un médecin dont

vous mentionnez les coordonnées.

La présence d'un médecin peut vous être proposée pour prendre connaissance des documents.

Dans la mesure où votre demande est conforme à la législation en vigueur l'établissement dispose d'un délai de 8 jours pour vous adresser les documents demandés. Ce délai est porté à 2 mois lorsque les informations datent de plus de 5 ans.

En cas de décès, des informations médicales peuvent être transmises aux ayants droits, sauf refus du patient exprimé de son vivant.

### **Infections nosocomiales**

La surveillance des infections nosocomiales est réalisée à partir des signalements effectués sur les fiches d'évènements indésirables. Au regard de l'indice ICALIN le CHPH a obtenu en 2007 la note de 70.5/100, classé en catégorie B.

### **La Commission des Relations avec les Usagers**

Elle a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leur démarche dans tous les domaines. De contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches. De contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnes malades.

Sa composition est affichée dans chaque service de soins.





## LE PERSONNEL QUI VOUS ENTOURE

L'établissement reçoit chaque année plus de 3500 patients. Pour accomplir sa mission, le C.H.P.H. emploie 500 agents. Le personnel est identifié.



### LE PERSONNEL MEDICAL

L'équipe médicale est composée de 20 médecins et pharmaciens toutes spécialités et grades confondus (Praticien Hospitalier, Praticien Contractuel).

### LE PERSONNEL SOIGNANT

Vous rencontrerez dans chaque service d'hospitalisation un personnel qualifié :

- Le Cadre de Santé infirmier organise la prise en charge des patients par l'équipe soignante, répond à leurs demandes d'informations et reçoit leurs remarques et suggestions. Il est responsable de la qualité des soins infirmiers et de la sécurité des patients.

- Les Infirmier(e)s réalisent les soins infirmiers requis par l'état de santé des patients en vertu du décret régissant leur profession. (tenue blanche liseré vert).

- Les Aides-Soignants(es) assurent en collaboration avec les infirmier(e)s, sous la responsabilité et le contrôle de ces dernier(e)s, les soins d'hygiène et de confort. (tenue blanche liseré rose).

- Les ASH (Agents Services Hospitaliers) chargés de l'entretien et l'hygiène des locaux et de la prestation hôtelière.

### LE PERSONNEL DE REEDUCATION

2 cadres de santé kinésithérapeutes ainsi qu'une équipe de rééducateurs, (kinésithérapeutes, ergothérapeutes et préparateur physique) assurent votre rééducation journalière.

### LE PERSONNEL MEDICO TECHNIQUE

1 pharmacie, 1 service de radiologie, 1 techni-

cienne de laboratoire, 1 infirmière hygiéniste délivrent les médicaments et sont en mesure d'assurer certains actes et examens prescrits par les médecins.

### AUTRES PERSONNELS

**Les diététiciennes** sont chargées de la qualité de la prestation alimentaire et de la prise en charge diététique des personnes accueillies.

**Les assistantes sociales** vous aident à résoudre vos problèmes liés à votre hospitalisation (aide dans les démarches administratives, aide au retour à domicile, aide en faveur des personnes démunies ...).

**Les Services Administratifs** : le standard accueil, les bureaux des entrées contribuent à optimiser votre séjour.

**Les Secrétariats Médicaux** : les secrétaires médicales peuvent répondre à toutes les questions d'ordre administratif (arrêt de travail, certificats, prescription médicale de transport...). Les secrétaires médicales travaillent en lien avec le Département d'Information Médicale.

### Le DIM

Le Département d'Information Médicale a la charge du traitement de l'information médicale. C'est l'interface entre l'équipe médicale et l'administration.

### Interprètes

Certains membres du personnel sont aptes à vous aider à communiquer dans votre langue. La liste est disponible dans les différents services.



## ❖ LA REEDUCATION



### LA REEDUCATION DES MEMBRES INFERIEURS R3

Le site INTER du Centre Hospitalier Public d'Hauteville est situé à 900 mètres d'altitude dans un parc naturel de 5 hectares équipé d'une piste de marche et d'un parcours de proprioception. Il vous accueille, au sein de son pôle rééducation, uniquement en internat, dans ses trois services de rééducation fonctionnelle adaptés à la spécificité de votre pathologie.



**Une équipe pluridisciplinaire** est à votre disposition dès votre arrivée pour faciliter votre installation et mettre en route votre projet de soins. Chaque semaine un bilan médical, infirmier et de kinésithérapie est réalisé afin d'objectiver votre progression, de réévaluer vos incapacités, d'adapter votre programme de soins et fixer avec vous les objectifs de la semaine suivante.

#### LES EQUIPEMENTS

**La salle de rééducation** : donnant de plain pied dans le parc, elle est réservée au service de rééducation des membres inférieurs. 2 séances quotidiennes vous permettront d'optimiser votre récupération.

**La salle de musculation principale** : suite à vos séances bi-quotidiennes de rééducation, et sous la responsabilité d'un préparateur physique, des séances journalières d'entretien vous permettront de rester au top de votre forme et vous préparer à la reprise de vos activités sportives.

**La salle de musculation secondaire** : ouverte en permanence la journée vous pourrez l'utiliser hors de vos séances de préparation physique ciblées pour un entretien plus général suite aux conseils prodigués par votre kiné.

**La piscine** : après cicatrisation, dans une eau à 35°, une séance d'une demi-heure quotidienne vous permettra de travailler les mobilisations articulaires, la marche en relative apesanteur en bénéficiant des bienfaits de l'hydrothérapie. Un appareil d'isocinétisme, un parcours de proprioception complètent ces équipements de premier ordre.

**Proprioception** : faisant suite au travail analytique proprio-

ceptif en salle, un parcours installé dans le parc vous permettra, en situation réelle de tester et travailler la stabilité de votre genou.

#### L'HEBERGEMENT LA VIE PRATIQUE

Le service R3 dispose de 22 chambres simples et 9 chambres doubles toutes avec salle des bains. Elles sont aussi équipées de télévision (prestation gratuite). Les repas sont servis en salle à manger et exceptionnellement en chambre en fonction de votre état de santé.

Une diététicienne est à votre disposition pour élaborer au mieux votre repas et répondre à vos exigences nutritionnelles.

#### CONTACTS

Renseignements : 04 74 40 82 18 Admissions : 04 74 40 82 13

Secrétariat médical : 04 74 40 81 65 - Fax 04 74 40 82 19

Dr Bernard CAREGNATO	04 74 40 81 00	<a href="mailto:bernard.caregnato@chpg.org">bernard.caregnato@chpg.org</a>
Dr Eric MONIER	04 74 40 80 27	<a href="mailto:eric.monier@chph.org">eric.monier@chph.org</a>
Dr Jean-Jacques MONSEGU	04 74 40 87 63	<a href="mailto:jj.monsegu@chph.org">jj.monsegu@chph.org</a>
Dr Maëlle GOAOC	04 74 40 81 09	<a href="mailto:maelle.goaoc@chph.org">maelle.goaoc@chph.org</a>
O. RACHET : cadre sup. kinésithérapeute	04 74 40 82 28	<a href="mailto:olivier.rachet@chph.org">olivier.rachet@chph.org</a>
Annie MARTIN : cadre de santé	04 74 40 82 13	<a href="mailto:annie.martin@chph.org">annie.martin@chph.org</a>



## LA REEDUCATION

### LA REEDUCATION DES MEMBRES SUPERIEURS R4

*Le service R4 de l'unité Inter du Centre Hospitalier Public a pour spécificité la rééducation de l'épaule. Reconnu depuis 20 ans par son expérience dans la prise en charge des épaules opérées (réparation de la coiffe des rotateurs, prothèses d'épaules etc...), ce service de 40 lits d'hospitalisation accueille chaque année environ 600 patients au 3<sup>ème</sup> jour postopératoire pour des durées moyennes de séjour de 2 à 3 semaines.*

*La rééducation est composée de 2 modules :*

- *la rééducation en salle avec l'apprentissage de mouvements visant à récupérer dans les meilleures conditions les mobilités de votre épaule.*
- *La rééducation en piscine chaude (dès les premiers jours grâce aux pansements étanches) afin de faciliter la récupération de votre épaule en totale décontraction.*



**Une équipe pluridisciplinaire** vous accueillera et établira en concertation avec votre chirurgien où votre médecin, votre projet de soins. Une réunion de synthèse est tenue régulièrement afin d'évaluer votre progression et étudier les éventuelles difficultés pour adapter au mieux votre programme de soins.

#### HEBERGEMENT

Le service R4 dispose de chambres simples et doubles avec salle de bains, toilettes, et toutes équipées de téléviseurs (prestation gratuite).

Les repas principaux ainsi qu'une pause «goûter» sont pris en salle à manger, sauf si votre état de santé ne le permet pas. Les assiettes sont préparées spécialement pour vous faciliter la tâche (viande découpée, fruits pelés...)

Une diététicienne est à votre disposition pour répondre à vos exigences personnelles et

élaborer au mieux vos repas. Diverses prestations (possibilité de laver son linge..) sont proposées.

#### LES EQUIPEMENTS

**La salle de rééducation** : avec accès direct sur le parc à la belle saison, cette salle spacieuse vous accueillera de façon pluriquotidienne pour vos soins sous la surveillance du kinésithérapeute qui vous accompagnera tout au long de votre séjour, dans une ambiance sympathique et conviviale. Des séances de relaxation sont également proposées de façon bihebdomadaires, en fin d'après-midi, afin d'optimiser pour les patients qui le souhaitent, leur bien-être dans la récupération.

- **la piscine** : nul n'est besoin de savoir nager pour bénéficier du confort procuré par des séances biquotidiennes

dans notre bassin de rééducation à profondeur adaptée à tous (1m20 à 1m40). Dans ces conditions vous réaliserez des mouvements d'épaule avec beaucoup de facilité du fait de la portance de l'eau et de la décontraction assurée par une température idéale de celle-ci (35°). Votre kinésithérapeute sera présent à vos côtés afin de vous sécuriser et surveiller la bonne réalisation des mouvements qu'il souhaite vous enseigner. De plus, une personne est également présente pour faciliter l'habillage et le déshabillage.



#### CONTACTS

Renseignements : 04 74 40 82 20 Admissions : 04 74 40 82 11

Secrétariat médical : 04 74 40 81 67

Dr Nagib BELLAN	04 74 40 80 18	<a href="mailto:nagib.bellan@chph.org">nagib.bellan@chph.org</a>
Dr Philippe JOLIOT	04 74 40 80 92	<a href="mailto:philippe.joliot@chph.org">philippe.joliot@chph.org</a>
O. RACHET : cadre sup. kinésithérapeute	04 74 40 82 28	<a href="mailto:olivier.rachet@chph.org">olivier.rachet@chph.org</a>
Cécile BLANC : cadre de santé	04 74 40 82 11	<a href="mailto:cecile.blanc@chph.org">cecile.blanc@chph.org</a>



## LE SERVICE DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

*Situé au second étage de l'unité Albarine Bellecombe, le service dispose d'une structure de 30 lits qui accueille les patients en réadaptation physique dans le cadre d'un suivi post-chirurgical programmé (prothèse de hanche, du genou, réparation des ligaments etc...) ou en traumatologie avec les fractures sur chutes, polytraumatisés de la route etc...*



### HEBERGEMENT ET LIEU DE VIE

20 chambres individuelles et 5 chambres à 2 lits sont à votre disposition pour la première entité et 10 chambres individuelles et 2 chambres doubles pour la seconde. Toutes sont équipées d'un téléviseur (service gratuit). Chaque chambre est dotée d'un cabinet de toilette privatif indépendant avec lavabo, wc et douche. Les repas (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) sont pris dans une salle à manger commune.



### L'EQUIPE DE SOINS

Encadrée par un praticien hospitalier rééducateur, elle se compose d'un praticien hospitalier gériatre, d'un cadre de santé, de 9 infirmières et 12 aides-soignantes diplômées. A cette équipe se rajoute une compétence pluridisciplinaire composée d'un service diététique, d'une équipe de rééducation (kinésithérapeutes et ergothérapeutes), d'une psychologue, d'un service social, d'un secrétariat médical, d'une animatrice proposant diverses activités dans l'unité comme bibliothèque, jeux de société, atelier travaux manuels etc...

### CONTACTS :

**Admissions : 04 74 40 81 83**

**Télécopie 04 74 40 81 87**

Dr Bernard CAREGNATO

**04 74 40 81 00** [bernard.caregnato@chpg.org](mailto:bernard.caregnato@chpg.org)

Dr Maëlle GOAOC

**04 74 40 81 09** [malle.goaoc@chph.org](mailto:malle.goaoc@chph.org)

**Cadre de santé :**

Laurent DOMENECH **04 74 40 81 83**

Renseignements divers concernant les patients hospitalisés (infirmière) **04 74 40 81 88**

Secrétariat des médecins : **04 74 40 81 59**



## LES SOINS DE SUITE

### LA REHABILITATION PNEUMOLOGIQUE

*Le service est situé au 1<sup>er</sup> étage de l'unité Bellecombe Albarine. Il est réparti sur deux ailes : du côté sud la rééducation réadaptation pneumologique et du côté nord l'assistance respiratoire. Les patients sont accueillis pour des pathologies en lien avec la rééducation respiratoire, l'adaptation à l'effort, la ventilation, l'oxygénothérapie, les cures d'amaigrissement liées une pathologie respiratoire et la convalescence.*



#### PRESENTATION DE L'EQUIPE



Une seule équipe prend en charge l'ensemble des patients accueillis dans le service. Elle est composée de deux praticiens hospitaliers dont un pneumologue, d'un cadre de santé, d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'agent de service. Autour de la prise en charge, il existe une compétence pluridisciplinaire avec diététiciennes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, assistantes sociales et animatrices.

#### LES EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES DU SERVICE

Un lit de court séjour permet de réaliser des polygraphies

et des oxymétries nocturnes. Un plateau technique avec une chaîne d'analyse des gaz du sang permet de réaliser des épreuves techniques comme l'EFR, les épreuves d'effort. Les chambres sont équipées d'une arrivée d'oxygène, d'un système d'aspiration. Pour les patients en rééducation des séances quotidiennes de gymnastique collective ou individuelle sont instaurées.

#### HEBERGEMENT VIE PRATIQUE

Le service regroupe 34 lits répartis en chambres doubles (2) et chambres individuelles (30 lits).

Chaque chambre est équipée d'un téléphone, d'un téléviseur (prestation gratuite) et

dispose d'un cabinet de toilette privatif.



Les repas sont servis en salle à manger ou en chambres selon les pathologies, et les petits déjeuners servis en chambre. Des activités d'animation sont proposées aux patients, qui peuvent également bénéficier de la bibliothèque située au rdc.

#### CONTACTS

##### Médecins :

Dr I. ELIAS Secrétariat médical

04 74 40 81 62

Dr K. BERROUANE Secrétariat médical

04 74 40 81 58

Cadre de santé : Isabelle FAVRE

04 74 40 82 34

[isabelle.favre@chph.org](mailto:isabelle.favre@chph.org)

Cadre kinésithérapeute : Jérôme DUFOUR

04 74 40 80 98

Cadre supérieur du pôle soins de suite :

Marie-Claude PEYRAUD

04 74 40 80 94

[mc.peyraud@chph.org](mailto:mc.peyraud@chph.org)



## LES SOINS DE SUITE SPECIALISES : ETAT VEGETATIF CHRONIQUE (EVC) ET SEPSIS

*Le service est situé au 1<sup>er</sup> étage ouest de l'unité Bellecombe Albarine. Il est réparti sur 3 ailes : Une réservée aux patients en EVC et deux réservées aux patients relevant de pathologies septiques. Ces pathologies septiques sont principalement des atteintes ostéo-articulaires nécessitant la plupart du temps une rééducation.*

### PRESENTATION DE L'EQUIPE

Une seule équipe prend en charge l'ensemble des patients accueillis dans le service. Elle est composée d'un médecin praticien hospitalier, d'un cadre de santé, d'infirmier(e)s, aides soignant(e)s et agents de service.

Autour de la prise en charge il existe une compétence pluridisciplinaire avec diététiciennes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, assistantes sociales et animatrices.

### LES EQUIPEMENTS

Pour les patients en EVC, des équipements adaptés et spécifiques sont à disposition. Les patients sont accueillis en présentant un état stable en ventilation spontanée, et l'origine de l'EVC doit dater d'au moins 6 mois.

Chaque chambre est équipée de matériel audio pour la diffusion de musique, d'informations presse, culte etc... et de matériel diffuseur d'odeur pour maintenir les sens en éveil.

### HEBERGEMENT VIE PRATIQUE

Le service regroupe 20 chambres individuelles accueillant 10 patients septiques et 10 patients EVC.

Chaque chambre est équipée d'un téléphone, d'un téléviseur (prestation gratuite) et dispose d'un cabinet de toilette privatif. Les infirmières et aides soignantes travaillent en binôme afin d'optimiser la qualité des soins.

Les repas sont servis en salle à manger, sauf contre-indications pour les patients du sepsis et les petits déjeuners servis en chambre. Pour les patients EVC une rencontre famille/équipe/médecin est systématiquement organisée avant la date d'entrée (présentation du service, prise



en compte des attentes...) afin d'organiser au mieux la prise en charge soignante.

Le cadre de santé informe les familles, selon les besoins, sur les possibilités d'intervention et/ou de prise en charge par la psychologue ou l'assistante sociale.

### CONTACTS

Médecin : Dr philippe COCHARD

[philippe.cochard@chph.org](mailto:philippe.cochard@chph.org)

Secrétariat médical :

04 74 40 81 62

Permanence infirmière :

04 74 40 82 17

Cadre de santé : Martine DESSAGNE

04 74 40 81 78

[martine.dessagne@chph.org](mailto:martine.dessagne@chph.org)

Cadre kinésithérapeute : Jérôme DUFOUR

04 74 40 80 98

Cadre supérieur du pôle soins de suite : Marie-Claude PEYRAUD

04 74 40 80 94

[mc.peyraud@chph.org](mailto:mc.peyraud@chph.org)



## LES SOINS DE SUITE

### LES SOINS DE SUITE POLYVALENTS

*Le service est situé au 2<sup>ème</sup> étage ouest de l'unité Bellecombe Albarine. Il est réparti sur 3 ailes. Il permet d'accueillir 27 patients, dont 5 dans le cadre d'une prise en charge en soins palliatifs. Ces soins sont interdisciplinaires dans le cadre d'une approche globale de la personne atteinte d'une maladie évolutive ou terminale. Les objectifs sont de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes en y associant une prise en charge psychologique du malade et de son entourage.*

*Les 22 autres lits du service accueillent des patients dans le cadre de suites chirurgicales lourdes, diabète, obésité morbide, pathologies médicales liées à l'alcoolisme et des polypathologies.*



#### PRESENTATION DE L'EQUIPE

Une seule équipe prend en charge l'ensemble des patients accueillis dans le service. Elle est composée de deux médecins praticiens hospitaliers, d'un cadre de santé, d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'agent de service. Autour de la prise en charge, il existe une compétence pluridisciplinaire avec diététiciennes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, assistantes sociales, secrétaires médicales et animatrices.

#### LES EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES DU SERVICE

Les patients relevant d'une orientation palliative sont accueillis en chambre seule, avec cabinet de toilette et télévision. Le service met à disposition des familles et de l'entourage un salon meublé et équipé d'un canapé, table basse, fauteuils, réfrigérateur, cafetière, bouilloire. Ce salon qui est un lieu de vie, d'échan-

ges, d'écoute, est ouvert en permanence. Deux lits d'appoint peuvent être proposés ponctuellement aux accompagnants qui souhaiteraient rester auprès de leur proche dans un moment difficile.

#### HEBERGEMENT VIE PRATIQUE

Le service compte 4 chambres doubles et 19 chambres simples. Chacune est équipée d'un cabinet de toilette privatif, d'un téléviseur, d'une pendule, et d'un téléphone. Les repas sont servis principalement en salle à manger, ou en chambre selon les besoins et l'état de santé.

Un espace ouvert situé à proximité de la salle à manger, équipé d'un canapé, d'un téléviseur, d'une fontaine à eau, de tables et fauteuils constitue un espace de convivialité.

Le service est ouvert aux bénévoles d'accompagnement de l'Association de Soutien

aux Soins Palliatifs (ASSP Bourg-en-Bresse).

Une psychologue est à disposition des patients et des familles sur rendez-vous.

#### CONTACTS

##### Médecins :

Dr Nathalie CALEN

Secrétariat médical

04 74 40 81 61

Dr Michèle DEFFAUX

Secrétariat médical

04 74 40 81 61

Télécopie : 04 74 40 81 74

##### Permanence infirmière :

04 74 40 81 98

##### Cadre de santé :

Jocelyne TUPIN

04 74 40 81 79

[jocelyne.tupin@chph.org](mailto:jocelyne.tupin@chph.org)

##### Cadre kinésithérapeute :

Jérôme DUFOUR

04 74 40 80 98

##### Cadre supérieur du pôle soins de suite :

Marie-Claude PEYRAUD

04 74 40 80 94

[mc.peyraud@chph.org](mailto:mc.peyraud@chph.org)

## LA GÉRIATRIE



### L'Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Maison de retraite

Ses 69 lits sont répartis aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages de l'unité Albarine Bellecombe.

Au 3<sup>ème</sup> étage, 45 lits accueillent des personnes âgées dépendantes sur le plan physique avec ou sans troubles du comportement. Les personnes âgées de plus de 75 ans sont accueillies au sein de ce service. La perte de leur autonomie motrice fait appel à la mise en place de techniques particulières de nursing et de maintenance. Le soin est adapté à la dépendance.

Au 4<sup>ème</sup> étage, 24 lits accueillent des résidents sans handicap moteur mais présentant une altération des fonctions intellectuelles avec troubles du comportement de type maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés au sein d'une structure sécurisée.

La perte d'autonomie, le déficit des fonctions cognitives, les troubles du comportement font appel à des techniques de sollicitation et de supervision.

Le respect du rythme de vie du résident est une priorité, et par exemple l'heure de son lever et coucher se font selon son désir.



#### PRESENTATION DE L'ÉQUIPE

Avec 2 praticiens hospitaliers gériatres, 1 cadre supérieur de santé responsable de pôle, l'équipe pluridisciplinaire se compose de secrétaire médicale, kinésithérapeute, d'une équipe d'infirmier(e)s et d'aides-soignant(e)s, psychologue, ergothérapeute et animatrices.

#### HEBERGEMENT

Le 3<sup>ème</sup> étage dispose d'une chambre double et de 31 chambres individuelles toutes équipées de salle de bains, toilettes, et de téléviseurs (prestation gratuite) ainsi que d'un téléphone par résident.

Les prestations d'entretien du linge, de coiffure, de pédicure et dentaires sont gratuites.

Le 4<sup>ème</sup> étage dispose de 24 chambres individuelles et des prestations identiques.

Les repas principaux ainsi qu'une pause «goûter» sont pris en salle à manger, si l'état de santé le permet. Il s'agit pour vous d'un moment convivial d'échanges avec les autres patients.

Deux repas par résidents peuvent être réservés et pris sur place pour les familles et accompagnants.

Une diététicienne est à disposition pour répondre aux exigences personnelles et élaborer au mieux les repas des résidents. Les menus sont ainsi adaptés en fonction des éventuels régimes ou des capacités à s'alimenter.

#### LES EQUIPEMENTS

Le service dispose de matériels lève malades, de lits médicalisés, de sanitaires adaptés, de diffuseurs d'odeurs et d'une terrasse extérieure sécurisée au 4<sup>ème</sup> étage.

#### CONTACTS

Renseignements :  
04 74 40 80 67

Admissions :  
04 74 40 82 12

Secrétariat médical :  
04 74 40 81 63

Dr Robert GUDEFIN  
04 74 40 81 08

[robert.gudfin@chph.org](mailto:robert.gudfin@chph.org)

Cadre supérieur de santé chef de pôle :

Marcel GIVERNAUD

04 74 40 82 12

[marcel.givernaud@chph.org](mailto:marcel.givernaud@chph.org)



## LES SOINS DE SUITE GERIATRIQUES

*Le service de 28 lits auquel s'ajoutent 2 lits de court séjour est situé au 3<sup>ème</sup> étage de l'unité Albarine Bellecombe.*

*Il accueille des patients admis à la suite d'une intervention chirurgicale ou directement de leur domicile pour les lits de court séjour.*

### HEBERGEMENT

Le SSG dispose de 22 chambres individuelles et 4 chambres doubles toutes équipées de salle de bains, toilettes, et de téléviseurs (prestation gratuite) ainsi que d'un téléphone.

Les repas principaux et la pause « goûter » sont pris en salle à manger, si l'état de santé le permet.

Deux repas peuvent être réservés et pris sur place pour les familles et accompagnants.

Une diététicienne est à disposition pour répondre au mieux aux exigences personnelles et élaborer au mieux les repas



des résidents. Les menus sont ainsi adaptés en fonction des éventuels régimes ou des capacités à s'alimenter

### L'EQUIPE MEDICALE ET PARAMEDICALE

L'équipe pluridisciplinaire se compose de :

- 2 praticiens hospitaliers gériatres
- 1 cadre de santé
- 1 kinésithérapeute

- 1 équipe d'infirmier(e)s
- 1 équipe aides-soignant(e)s
- Plus différents intervenants : pharmacienne, kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, animatrice, lingère, assistante sociale, manipulatrice radio, diététicienne.



### CONTACTS

Renseignements :	04 74 40 80 67
Admissions :	04 74 40 81 81
Secrétariat médical :	04 74 40 81 63
Dr Robert GUDEFIN	04 74 40 81 08 <a href="mailto:robert.gudfin@chph.org">robert.gudfin@chph.org</a>
Dr Michèle DEFFAUX	04 74 40 81 07 <a href="mailto:michele.deffaux@chph.org">michele.deffaux@chph.org</a>
Dr Nicolas PATEA	04 74 40 81 02 <a href="mailto:nicolas.patea@chpg.org">nicolas.patea@chpg.org</a>
Cadre supérieur de santé chef de pôle : Marcel GIVERNAUD	04 74 40 82 12 <a href="mailto:marcel.givernaud@chph.org">marcel.givernaud@chph.org</a>
Cadre de santé : Corinne GREAU	04 74 40 81 81 <a href="mailto:corinne.greau@chph.org">corinne.greau@chph.org</a>



## LA REEDUCATION GERIATRIQUE



*Le service de 14 lits est situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'unité Albarrine Bellecombe.*

*Il accueille des patients souffrant de divers problèmes orthopédiques suite à une chirurgie froide ou programmée ou de séquelles traumatiques.*

*Il bénéficie du plateau technique du Pôle Rééducation.*

### HEBERGEMENT

Le service de rééducation gériatrique dispose de 14 chambres individuelles toutes équipées de salle de bains, toilettes, et de téléviseurs (prestation gratuite) ainsi que d'un téléphone.

Les repas principaux et la pause «goûter» sont pris en salle à manger, sauf si l'état de santé ne le permet pas.

Des repas peuvent être réservés et pris sur place pour les familles et accompagnants.

Une diététicienne est à disposition pour répondre au mieux aux exigences personnelles et élaborer au mieux les repas des résidents. Les menus sont ainsi adaptés en fonction des éventuels régimes ou des capacités à s'alimenter.

### L'EQUIPE MEDICALE ET PARAMEDICALE

L'équipe pluridisciplinaire se compose de :

- 1 praticien hospitalier gériatre
- 1 cadre de santé
- 1 équipe d'infirmier(e)s jour et nuit
- 1 équipe aides-soignant(e)s jour et nuit

Plus différents intervenants : pharmacienne, kinésithérapeute, psychologue, ergothé-

rapeute, animatrice, lingère, assistante sociale, manipulatrice radio, diététicienne....



### CONTACTS

**Renseignements :** 04 74 40 80 67

**Admissions :** 04 74 40 81 81

**Secrétariat médical :** 04 74 40 81 63

Dr Robert GUDEFIN 04 74 40 81 08

[robert.guddefin@chph.org](mailto:robert.guddefin@chph.org)

**Cadre supérieur de santé chef de pôle :**

Marcel GIVERNAUD 04 74 40 82 12

[marcel.givernaud@chph.org](mailto:marcel.givernaud@chph.org)

**Cadre de santé :** Laurent DOMENECH 04 74 40 81 83

[laurent.domenech@chph.org](mailto:laurent.domenech@chph.org)

## LE SEVRAGE ALCOOLIQUE

*L'unité Espérance est une structure hospitalière de 50 lits, située dans un parc ombragé, qui propose un accompagnement médical et psychologique au sevrage éthylique, .*

*Cet accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire.*

*La cure s'adresse à des hommes et des femmes alcoolo-dépendants motivés, pour parvenir à une abstinence durable.*



La thérapie repose sur un travail de réflexion et d'information au sein d'un groupe fixe de 12 personnes.

Le séjour est de 4 semaines pendant lesquelles le patient s'engage à respecter :

- le contrat de soins qu'il signe à son admission
- sa participation aux différents groupes thérapeutiques proposés

### **Les objectifs du séjour :**

- faire prendre conscience de la place de l'alcool et de son impact sur sa vie familiale, sociale et relationnelle.
- construire un nouvel équi-

libre et élaborer des projets de vie

- retrouver liberté et indépendance

Les patients bénéficient, parallèlement à la prise en charge groupale, d'un soutien psychologique et médical individuel.

Pendant le séjour une assistante sociale est à la disposition des pensionnaires afin de préparer au mieux la sortie.

Une aide à la restauration corporelle est inscrite dans le programme de soins.

La présence à tous les groupes de travail est obligatoire. Des ateliers éducatifs et de

découverte de l'environnement sont proposés au cours du séjour.

Une réunion d'information destinée aux patients et à leur entourage proche est organisée tous les 15 jours. Elle est animée par : médecin, psychologue, infirmier(e) et monitrice éducatrice.

**Une équipe pluridisciplinaire** est à votre disposition dès votre arrivée pour faciliter votre installation et mettre en route votre projet de soins. Elle est composée de :

- 1 praticien hospitalier alcoologue chef de service et 1 praticien hospitalier gastro-entérologue
- 1 équipe de psychologues
- 1 cadre de santé
- 1 équipe d'infirmières aide-soignantes ASH
- 1 bureau des entrées
- 1 masseur-kinésithérapeute
- 1 monitrice-éducatrice,
- 1 arthérapeute
- 1 diététicienne

### **LES PARTICULARITES DU SERVICE**

Toute l'organisation du service est basée sur le programme pré établi de la prise en charge du patient.





La participation aux groupes obligatoires est prioritaire sur toutes les autres activités. Une prise en charge psychologique individuelle est possible à la demande du patient. Une assistante sociale assure à la demande le suivi des dossiers avec les patients. L'animation est assurée par une monitrice éducatrice. L'atelier est un espace libre où l'on peut pratiquer différentes activités manuelles. Celles-ci, ainsi que la découverte de l'environnement sont complémentaires avec la prise en charge psychologique. Une diététicienne rencontre tous les patients au début de la deuxième semaine et la veille de leur départ.

### L'HEBERGEMENT, LA VIE PRATIQUE

L'unité Espérance dispose de 17 chambres doubles et 17 chambres simples.

Les repas sont servis en salle à manger. Dans leurs bagages les patients devront prévoir :

- serviettes et gants de toilettes,
- de la lessive pour laver le petit linge pendant les 9 premiers jours sans sortie,
- après rasage, déodorant et/ou eau de toilette sans alcool,
- une tenue confortable pour

les séances de réveil corporel et de relaxation,

- un vêtement de pluie et des chaussures pour les sorties,
- un maillot de bain et une serviette pour les séances à la piscine municipale, le cas échéant,
- un cahier, un crayon à papier et un stylo pour certains petits travaux,
- 2 photos d'identité récentes,
- 1 réveil.

Les téléviseurs, lecteurs DVD, ordinateurs et consoles de jeux sont interdits, mais deux salles de télévision sont à disposition des patients.

Le téléphone portable est autorisé (en dehors des heures de réunion et de repas) et une ligne téléphonique pourra être ouverte dans la chambre le jour de l'entrée.

Les visites sont interdites du lundi au vendredi (durant 4 semaines) ainsi que le premier week-end.

### CONTACTS

<b>Admissions :</b>	<b>Fax 04 74 40 81 77</b>
Evelyne GUY <b>Cadre de santé</b>	<b>04 74 40 82 50</b>
<b>Secrétariat médical :</b>	<b>04 74 40 81 60</b>
Dr M.-Claude FRAUCOURT-PES	<b>04 74 40 82 60</b>
Dr Frédéric MOULIN	<b>04 74 40 87 64</b>

**E-mail : [esperance@chph.org](mailto:esperance@chph.org)**

**Un dossier de pré-admission vous sera adressé.  
Celui-ci est à faire remplir par un médecin.  
Parallèlement le patient doit obligatoirement  
appeler lui-même pour valider sa demande.**



# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



**1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



**2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



**3** **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



**4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**5** **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



**6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



**7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**8** **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



**9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



**10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



**11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.